



AVIS AUX RÉSIDENTS

(Personnes de 75 ans et plus et parcs de maisons mobiles)

À partir du 09 mars prochain, et ce pour quelques semaines, le Service sécurité incendie de Havre-Saint-Pierre poursuivra pour une 2^e visite des résidences dans le but de s'assurer de la conformité de celles-ci en ce qui a trait au règlement de prévention incendie.

Le personnel de la sécurité incendie se présentera donc dans les résidences visées afin de vérifier les points suivants :

- La présence d'un avertisseur de fumée situé à moins que 5 mètres des chambres ;
- La présence d'un avertisseur fonctionnel ;
- La présence d'un détecteur de monoxyde de carbone, si vous possédez un appareil à combustion (bois, mazout, etc.) ;
- La présence d'un extincteur fonctionnel indiquant une capacité minimale de 2ABC, si vous possédez un appareil à combustion solide (chauffage au bois).

Nous vous invitons à vous conformer avant la visite des pompiers afin que nous puissions inscrire votre résidence comme étant conforme dans nos dossiers dès notre première visite.

Pour les autres résidences elles seront visitées au cours des 3 prochaines années.

Dany Flowers, lieutenant